

Règlement des Courses des Amoureux du Fer



Article 1 : Organisation

Les **Courses des Amoureux du Fer** est une manifestation sportive composée de plusieurs épreuves : 2 trails, 2 courses sur route, 2 courses enfants et 2 marches. Cet événement sportif est organisé par le club d'athlétisme 2C4S avec le soutien de l'entreprise CAF et de son association sportive.

Les informations concernant la course sont disponibles sur le site <http://2c4s.free.fr/caf>.

L'organisateur peut être contacté par mail à l'adresse 2c4s@free.fr.

Article 2 : Date, horaires et distances

Les **Coureurs des Amoureux du Fer** auront lieu le 20 octobre 2024 à Reichshoffen.

Les départs seront donnés sous l'arche à l'entrée du site CAF, rue de l'usine, aux heures suivantes :

- 8h00 Le trail des Forgerons - trail de 39km 900D+
- 9h00 Le trail des Chaudronniers - trail de 14km 200D+
- 9h30 Les foulées de la Schmeltz - course sur route de 10km
- 10h40 La course des tchou-tchous petits - une course enfant de 400 m
- 10h50 La course des apprentis fonceurs- une course enfant de 1000 m
- 11h00 Les foulées du Falkensteinbach - course sur route de 5km
- 11h05 La marche nordique des Schmeltzer- 5km
- 11h10 La Reichshoffenoise, marche rose de 5km

Les parcours sont visibles sur le site <http://2c4s.free.fr/caf>.

Le retrait des dossards se fera le jour de la course sur le site CAF, rue de l'usine à Reichshoffen partir de 7h00. Le retrait du dossard doit se faire au plus tard 20 min avant le départ de l'épreuve.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux **Courses des Amoureux du Fer** n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une licence FFA ou d'un Pass Running en cours de validité le jour de la manifestation.
- d'un **Parcours de Prévention Santé**. Il est accessible sur <https://pps.athle.fr/>. Ce document n'est valable que 3 mois, il doit être saisi après le 20 juillet 2024.

3-2 : Catégories d'âge

	Année de naissance	
Le trail des Forgerons - 48km effort	2005 et avant	Chronométrée
Le trail des Chaudronniers - 16km effort	2007 et avant	Chronométrée
Les foulées de la Schmeltz - 10km	2009 et avant	Chronométrée
La course des tchou-tchous petits	Après 2016	Non classée
La course des apprentis fonceurs	Entre 2012 et 2015	Non classée
Les foulées du Falkensteinbach - 5km	2011 et avant	Chronométrée

Règlement des Courses des Amoureux du Fer



Marche nordique des Schmeltzer 5km	Avant 2011 et avant	Chronométrée
La Reichshoffenoise	Pas de restriction	Non classée

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions pour les courses Chronométrées se font en ligne sur le site <https://www.le-sportif.com>. La fermeture des inscriptions en ligne est le jeudi 17 octobre à 23h30

Les inscriptions en ligne pour les courses enfants se font sur la page <https://www.payasso.fr/2c4s/enfants>. Les inscriptions pour la Reichshoffenoise se font sur <https://www.payasso.fr/2c4s/reichshoffenoise>. La fermeture des inscriptions en ligne est le samedi 19 octobre à midi

Il y a également la possibilité de s'inscrire sur place, le 20 octobre 2024, à partir de 7h00 rue de l'usine.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de :

	Licencier	Non licencier	Inscription sur place
Le trail des Forgerons	30€	32€	35€
Le trail des Chaudronniers	12€	14€	16€
Les foulées de la Schmeltz 10km	10€	12€	15€
La course des tchou tchous petits	2€	2€	2€
La course des apprentis fonceurs	2€	2€	2€
Les foulées du Falkensteinbach 5km	10€	10€	12€
Marche nordique des Schmeltzer	10€	10€	10€
La Reichshoffenoise	10€	10€	12€

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers ne pourra se faire que en contactant l'organisateur par mail. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est nominative, ferme et définitive. En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés. Toutefois, sous présentation d'un certificat médical approprié envoyé par mail avant le 14 octobre 2024, le remboursement pourra être effectué.

4-4 : Protection des données

Les données récoltées lors de l'inscription seront uniquement utilisées pour la participation à l'événement puis elles seront stockées sans utilisation. Vous pouvez demander à tout moment la suppression de vos données.

Règlement des Courses des Amoureux du Fer



Article 5 : Courses

Les **Courses des Amoureux du Fer** sont interdites à tous engins à roue, hors ceux de l'organisation et interdites aux animaux. Les poussettes sont autorisées uniquement pour la Reichshoffenoise.

5-1 : Ravitaillements

Un ravitaillement liquide est prévu sur le 10km, autour du kilomètre 5.

Un ravitaillement liquide est prévu sur les trails, autour du kilomètre 9.

Des ravitaillements liquide et solide sont prévus sur le trail 39km, autour du kilomètre 20 et 32.

Un ravitaillement final est prévu pour toutes les épreuves

5-2 : Zone de propreté

Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation sur les courses route et trail. Ces zones sont situées au niveau des ravitaillements. Ces zones sont matérialisées en début et fin de zone par une panneautique, 20 m avant le ravitaillement et 100 m après.

Si le juge arbitre est convaincu, sur la base de ce qu'il a vu, du rapport d'un officiel, ou par tout moyen qu'un athlète n'a pas respecté les "zones de propreté" mises en place par l'organisateur, il pourra être disqualifié

5-3 : Barrières horaires sur le trail 39km

Les barrières horaires sont les suivantes :

Lieu	Distance	Horaires
Plan d'eau du Wolfartshoffen	Km 9	9h20
Forges de Jaegerthal	Km 14	10h00
Ravitaillement du Windstein	Km 20	11h00
Ravitaillement du Riesack	Km 32	13h00
Arrivée	Km 39	14h00

Les concurrents qui n'auront pas quitté le ravitaillement du plan d'eau du Wolfartshoffen à l'horaire indiqué seront aiguillés sur le parcours du trail de 14km

Tout concurrent qui n'aura pas quitté lieux suivants aux l'horaires indiqués sera déclaré hors course et rapatrié à l'arrivée.

5-4 : Abandon

En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement se signaler auprès du directeur de course par téléphone au 03 90 55 64 40

Les concurrents qui abandonnent devront rejoindre par leurs propres moyens le point de ravitaillement ou le passage de route le plus proche. Il sera pris ensuite en charge par l'organisation qui s'engage à le rapatrier jusqu'à l'arrivée.

Règlement des Courses des Amoureux du Fer



Article 6 : Matériel obligatoire

6-1 : Dossard

Le port du dossard bien visible fixé par des épingles sur le torse, non plié, non coupé ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Pour le trail, la ceinture porte-dossard est autorisée.
Les dossards seront fournis pour toutes les courses sauf pour la Reichshoffenoise.

6-2 : Trail des forgerons

Le matériel obligatoire pour le trail de 39km est

- Téléphone mobile (24h d'autonomie)
- Gobelet personnel offert au départ
- Numéro de l'organisation : 03 90 55 64 40 – apparait sur le dossard
- Couverture de survie
- Coupe-vent
- Sifflet
- Réserve d'eau de 1 litre
- Alimentation solide (barres énergétiques, gels...)

En cas d'élément manquant, les pénalités sont les suivantes

- 2 éléments manquants – 30 secondes de pénalité
- 5 éléments manquants – 60 secondes de pénalité

6-3 : Bâtons

Les bâtons ne sont autorisés que pour le trail des Forgerons.
Les participants sans bâtons ne sont acceptés sur la compétition de la marche nordique.
Les bâtons de marche sont tolérés pour la Reichshoffenoise.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré « Chrono-compétition » avec des puces UHF (Ultra Haute Fréquence). Les inscrits se verront remettre une bande UHF collée au dos du dossard (technologie RFID : Radio Fréquence Identification) qui sera activée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Pour le trail de 39km, ce système sera contrôlé par un juge-Arbitre diplômé par la FFA.
Les résultats provisoires des **Courses des Amoureux du Fer** seront affichés sur le site dès l'arrivée des coureurs.

Article 8 : Sécurité et parcours

Des signaleurs seront présents sur le parcours pour guider et garantir la sécurité de coureurs.
Pour la course sur route, Les rues empruntées seront bloquées à la circulation par les signaleurs.
Pour les trails, le balisage sera effectué avec de la rubalise « CAF ». Les traversées de route seront supervisées par les signaleurs, mais les coureurs ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules. Chaque

Règlement des Courses des Amoureux du Fer



participant devra se conformer au Code de la Route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) coordonné par un directeur médical et un responsable des secours.

L'assistance médicale sera assurée sur le parcours du départ à l'arrivée. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Les premiers secours sont assurés par la croix blanche de Wissembourg afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Article 9 : Respect de l'environnement

En s'inscrivant à l'une des épreuves, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. De préserver des sentiers et surtout de leur propreté

Article 10 : Récompenses

Les 3 premiers femmes et 3 premiers hommes de chaque course chronométrée seront récompensés ainsi que le premier de chaque catégorie.

Les 3 premiers femmes et 3 premiers hommes de la marche nordique seront récompensés

Pas de récompense pour la Reichshoffenoise

Chaque participant aux courses enfants recevra une médaille à l'arrivée, pas de classement.

Les résultats des courses seront disponibles sur le site <http://2c4s.free.fr/caf> et la <https://www.le-sportif.com/#results>

Article 11 : Vestiaires

Des vestiaires et des douches seront mis à la disposition des coureurs sur le site CAF : bat401 pour les femmes et bat312 pour les hommes

Règlement des Courses des Amoureux du Fer



Article 12 : Assurance, responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de MAIF contrat n°4 121 633 J, souscrit par la F.F.A. pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

Article 13 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques, crise sanitaire...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription, hors frais de dossier, sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée.

Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 14 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.